

COMMUNE DE MONTIVILLIERS

Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme avec mise à disposition

Le public est informé que, par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017, la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme avec mise à disposition a été prescrite.

La phase de mise à disposition se déroulera à la mairie de Montivilliers pendant une durée de trente-deux jours (32) jours, du vendredi 1er septembre 2017 au lundi 2 octobre 2017 (inclus). Le dossier pourra y être consulté :

- Sans rendez-vous : du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15 ;
- Sur rendez-vous : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées à les consigner sur un registre mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisées.